



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Lutte contre le racisme

Question écrite n° 17651

Texte de la question

M. Michel Fromet appelle l'attention de M. le Premier ministre sur le renouvellement régulier d'agressions violentes à connotation raciste dont a souffert la communauté maghrébine en France. Les événements récents, intervenus à Dreux, visant des jeunes Maghrébins de manière délibérée ne font qu'ajouter à la trop longue liste des agressions multiples et plus ou moins graves qu'ont subies les ressortissants étrangers en France. La multiplication de ces faits et leur aggravation sont inquiétantes dans un État de droit. À terme, dans les villes où ces communautés sont importantes, la paix civile se trouvera menacée. Il souhaite savoir quelles mesures compte prendre le Gouvernement pour arrêter la multiplication et la banalisation de ces actes inadmissibles.

Texte de la réponse

Le Gouvernement et le ministère de l'intérieur et de l'aménagement du territoire s'attachent tout particulièrement à la lutte contre le racisme et la xenophobie. C'est dans cet esprit que des cellules départementales ont été créées et assurent un suivi attentif des affaires de racisme, en vue d'éventuelles poursuites en cas d'infractions aux dispositions du code pénal qui répriment les comportements discriminatoires, ou aux dispositions de la loi du 29 juillet 1881 sur la presse incriminant les propos ou les écrits racistes. Les événements tragiques intervenus à Dreux dans la nuit du 16 au 17 juillet 1994 à la suite d'une expédition punitive de cinq jeunes gens dans un quartier à très forte densité maghrébine ne paraissent pas avoir pour origine directe des motivations idéologiques ou racistes.

Données clés

Auteur : [M. Fromet Michel](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 17651

Rubrique : Racisme

Ministère interrogé : Service du Premier Ministre

Ministère attributaire : intérieur et aménagement du territoire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 août 1994, page 4096

Réponse publiée le : 14 novembre 1994, page 5661